

Compte-Rendu de la réunion Plénière du 13 janvier 2021

PARTICIPANTS

Etaient présents :

- Mme Eve LUBIN, Conseillère de Coopération et d'action culturelle,
- M. Yvan SCHMITT, Provisieur,
- M. Vincent ROUBINET, Vice-président de la FFE (via Zoom),
- M. Isadore REAUD, School Manager,
- M. Henri DE REBOUL, Président du Bureau de l'APE,
- Mme Julie MAIRE, Trésorière du Bureau de l'APE,
- Mme Déborah FROISSARD, Secrétaire du Bureau de l'APE,
- Mme Anna CHENEL, membre du Bureau de l'APE (via Zoom),
- Mme Pascale DEVISME, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Thanawadi DO, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Solène LE DOZE, membre du Bureau de l'APE (via Zoom),
- M. Jean MAURY, membre du Bureau de l'APE (via Zoom),
- Mme Nathalie BIEZ, Directrice des classes primaires,
- M. Alain BARTHEZ, Directeur administratif et financier,
- M. Anh-Tuan DUONG-VAN, représentant des enseignants du primaire,
- M. Jean-Sébastien RAVON, représentant des enseignants du secondaire.

Etaient excusés :

- Mme Sirikorn MANEERIN, Présidente de la FFE.

CHRONOLOGIE DE LA RÉUNION

Heure de début : 16h00

Heure de fin : 19h

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- 1. Adoption du projet d'ordre du jour et introduction de la réunion**
- 2. Validation du compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2020**
- 3. Présentation et questions réponses sur la charte du Comité du bureau de l'APE**
- 4. Déclarations de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants**
- 5. Budget et situation financière – commission finance**
 - a. Présentation de l'atterrissage 2020
 - b. Présentation du budget 2021
- 6. Commission communication**
- 7. Commissions RH : recrutements**
- 8. Commission travaux/achats**
 - a. Travaux en cours ou en préparation
 - b. Les process achats

9. Commission cantine

10. Commission AES

11. Divers

- a. Transports
- b. Questions diverses

12. Date de la prochaine réunion plénière du Comité du Bureau de l'APE

AVANT-PROPOS

Le Provisur accueille les participants à cette première réunion plénière de 2021. Le Président du bureau de l'APE présente ses vœux pour 2021 aux participants, et accueille M. Vincent ROUBINET qui participe à cette réunion via Zoom.

Le Président de l'APE souhaite que l'année 2021 soit meilleure pour le LFIB que 2020. Il suggère à Vincent ROUBINET de se présenter dans la mesure où les nouveaux élus du Bureau de l'APE ne l'ont pas encore vu.

M. ROUBINET prend la parole pour se présenter ainsi que la Fondation Française pour l'Education, dont il est le Vice-Président français. Il rappelle à la nouvelle équipe du bureau de l'APE qu'il est disponible pour répondre à leurs questions sur le rôle de la FFE et invite à le contacter directement en cas d'incompréhensions ou de doutes, pour éviter toutes idées erronées ou malentendus. La Présidente de la FFE lui a demandé pour la réunion d'aujourd'hui de présenter un rapport succinct du fonctionnement de la Fondation.

Celle-ci a été créée en 2002, suite à la demande de l'Ambassade de France. Avant 2002 le lycée français était un "lycée d'Ambassade". Mais une loi thaïlandaise promulguée en 2002 a instauré que chaque établissement scolaire se devait d'avoir une licence ainsi qu'une représentation juridique. L'Ambassade a alors décidé de créer un véhicule juridique et le choix s'est porté sur une fondation pour porter la licence du lycée et en être l'entité responsable juridiquement. La FFE est de droit thaïlandais, tout comme l'établissement, et la majorité en est thaïlandaise. Tous les membres de la Fondation sont bénévoles, et sont investis dans cette entité par vocation. Leur mode de raisonnement s'appuie principalement sur la notion de gestion du risque. Ce sont les membres de la FFE qui prennent le risque juridique et légal dans le fonctionnement, et bien qu'ils acceptent de déléguer beaucoup de prérogatives ils ne veulent cependant pas prendre de risques à leurs propres dépens. Si on comprend ce facteur de gestion du risque, il est très facile de travailler avec eux, et ils sont très accessibles.

En 2007 une nouvelle loi a été promulguée, le "School Act" qui nécessitait la création d'une entité juridique propre au lycée, de laquelle a résulté la création du Conseil d'Administration du LFIB.

Mme MAIRE demande de quelle manière sont élus les membres de la Fondation. Il est répondu que la FFE n'étant pas une association, il n'y a pas d'élections et que le choix des membres repose sur un système de cooptation. Généralement un membre sortant propose des noms ou des membres potentiels sont recherchés. La Fondation rencontre des difficultés à trouver des personnes intéressées car c'est une responsabilité juridique.

Il est rappelé que M. ROUBINET a été élu au Coges de 2007 à 2012, dont la dernière année comme trésorier. Il a connu l'ancien Président de la FFE quand il était trésorier et a proposé à Dominique Bernard de le remplacer comme parent Vice-Président de la FFE.

COMITÉ DU BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Une question est posée sur le nombre de membres qui composent la Fondation. Celle-ci est composée de 9 membres, dont 5 membres thaïlandais. Les membres français comprennent l'Ambassadeur de France, ainsi que le Président et le Trésorier de l'APE. Parmi les membres thaïlandais figurent la Provisseure thaïlandaise du LFIB, Mme Chananao VARUNYOU, membre de droit et Secrétaire de la Fondation. La Fondation a également deux employés directs, le School Manager et la Provisseure thaïlandaise.

L'AEFE est un partenaire privilégié de la Fondation, une convention est signée entre les deux organismes et l'AEFE a un rôle majeur dans la gestion de l'établissement.

1- ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2- VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

Le compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2020 est adopté.

3- PRÉSENTATION ET QUESTIONS RÉPONSES SUR LA CHARTE DU COMITÉ DU BUREAU DE L'APE

Le Président de l'APE présente la Charte du Comité du Bureau de l'APE, qui a été soumise au Comité de Gestion du mois de mars dernier et qui n'avait alors provoqué ni question ni suggestion de modifications. Une remarque seulement, qui s'est avérée valide par la suite, suggérait que des reformulations seraient sûrement nécessaires au regard des discussions déjà en cours de changement de la gouvernance. Ces reformulations ont été faites par le Bureau de l'APE, le Provisseur et le School Manager. Outre l'amélioration sur certains détails, cette nouvelle version de la charte a surtout été reformulée pour être en conformité avec ce qui a été acté en septembre dans la nouvelle convention entre la FFE et l'AEFE.

Le School Manager remarque que le nom de "Comité du bureau de l'APE" peut porter à confusion et être interprété en tant que CA de l'APE, alors que ce comité ne représente pas seulement l'APE mais est un comité collaboratif entre l'APE, la direction du lycée, l'Ambassade, la Fondation. Le Président rappelle que cette formulation avait été proposée lors de la dernière réunion. Deux options avaient été évoquées : "Comité du Bureau de l'APE" et "Comité avec le Bureau de l'APE". Personne ne s'y était opposé. Le terme "gestion" ne pouvant plus être utilisé, "comité" est lui plus neutre et devrait être préservé.

Certains membres trouvent "Comité avec le Bureau de l'APE" plus pertinent. D'autres trouvent cette appellation assez peu esthétique. Le Bureau de l'APE fera de nouvelles propositions de noms pour désigner cette instance de concertation mensuelle.

Le Provisseur précise que l'important est que tous les membres approuvent le contenu de la charte. Celle-ci sera mise à jour avec le nouveau terme désignant cette instance. L'objectif étant de valider définitivement et signer ce texte à la prochaine réunion.

4- DÉCLARATIONS DE SITUATIONS POSSIBLES DE CONFLIT D'INTÉRÊT DE LA PART DES PARTICIPANTS

Le Président de l'APE rappelle qu'une des pratiques introduites par la Charte approuvée en mars dernier est de déclarer à chaque début de réunion plénière s'il existe une ou des situations de conflit d'intérêt avec des points évoqués pendant la réunion pour un ou plusieurs des membres, et si tel est le cas de statuer si la personne concernée doit prendre position ou participer aux débats sur le point en question ou non.

Aucune déclaration de situation de conflit d'intérêt vis-à-vis des sujets inscrits à l'ordre du jour n'est faite par les membres présents.

5- BUDGET ET SITUATION FINANCIÈRE - COMMISSIONS FINANCE

Le Proviseur introduit la présentation du Directeur administratif et financier et précise les deux points importants pour cette séance : l'atterrissage 2020 et le projet de budget 2021. Le Président rappelle que lors de cette séance le Bureau de l'APE émettra un avis sur le budget 2021 qui sera ensuite transmis pour décision au Conseil d'Administration.

Le Directeur administratif et financier commence par présenter un cadrage budgétaire, qui correspond aux paramètres ayant permis de construire l'atterrissage 2020 et le budget 2021. Il commence par détailler les éléments correspondant aux recettes :

Effectifs des élèves et frais de scolarité :

Lors de la dernière réunion plénière du 25 novembre il a été établi de travailler à partir d'effectifs constants, ce qui correspond à une projection à 953 élèves. Les recettes ont été construites à partir de ces effectifs.

Conformément à la proposition faite en Commission Finances, il y aura une augmentation des frais de scolarité de 7% pour la maternelle et le primaire, 8% pour le collège, 9% pour la seconde, 10% pour la 1ère et la terminale. Le Président précise qu'en secondaire et particulièrement en première et en terminale, les coûts constatés sont bien supérieurs à ceux du primaire. Il faut rajouter les frais d'examens relatifs au baccalauréat pour la 1ère et la terminale. Auparavant les recettes du primaire venaient couvrir les pertes du secondaire. Il y a donc une équité à considérer que les parents d'enfants au secondaire paient pour les coûts du secondaire, et les parents d'enfants au primaire paient pour les coûts du primaire. Le Proviseur ajoute que c'est d'ailleurs une pratique commune aux autres établissements de la zone. M. RAVON rappelle que la masse salariale du secondaire entraîne un surcoût indéniable, et que c'est également le cas dans l'enseignement public en France. Le Directeur administratif et financier reprend en précisant que cette augmentation des frais de scolarité ne représente sur l'année 2021 que 2% d'augmentation en valeur, car celle-ci ne se fera que sur le dernier trimestre 2021 (septembre à décembre).

Les DPI :

Il a été établi une fourchette basse de 120 nouveaux élèves à la rentrée 2021, ce qui amènerait une recette de 18 millions THB. Sur l'année 2019/2020 il y a eu 240 nouveaux élèves, en 2020/2021 il y en aura 163.

COMITÉ DU BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Section Internationale Britannique (SIB) :

Cette section accueillera 136 élèves sur l'année 2021/2022, avec des frais pour cette section de 20,000 THB au lieu de 14,000 THB cette année. Ce qui donne un montant total des recettes de 2,720,000 THB pour cette section.

Cantine :

Le contrat pour la rentrée n'étant pas encore signé, le budget prévisionnel 2021, en enlevant le mois de janvier, se base sur un maintien des tarifs à l'achat et à la vente. La cantine rapporte en termes d'excédent 2,700,000 THB au LFIB en 2021.

Parking :

Il n'y a pas de prévision au niveau de la location du parking à Blue Jade. Les discussions sont en cours.

Le Directeur administratif et financier continue ensuite en détaillant les dépenses :

Severance :

Selon la loi thaïlandaise, après 1 an d'ancienneté les contrats locaux ont droit à 3 mois de salaire dans le cas où il y a une rupture de contrat à l'initiative de l'employeur, après 2 ans l'indemnité passe à 6 mois de salaire, après 6 ans, 8 mois et après 10 ans, 10 mois. Les provisions pour ces indemnités représentent 53,000,000 THB.

Billets d'avion :

Dans le Règlement Intérieur, il est prévu que les personnels non thaïlandais de droits locaux peuvent bénéficier d'un remboursement d'un billet d'avion A/R annuel. Or du fait de la pandémie ce droit n'a pas pu être exercé. Il a été décidé de payer ces billets d'avion sous forme de prime pour les années 2018/2019 et 2019/2020. Cela concerne ceux qui ne l'ont pas encore utilisé, cette prime n'étant pas cumulable. Ce poste de dépenses s'élève à 2,398,000 THB.

M. ROUBINET demande de quelle manière le montant du remboursement est calculé, car dans le principe les remboursements se font sur présentations des factures des billets d'avion, avec un prix maximum calculé sur une moyenne des prix de plusieurs compagnies aériennes. Le Directeur Administratif et financier répond que le montant de remboursement maximum fixé par le Règlement Intérieur est de 34,000 THB cette année, auxquels s'ajoute une taxe sur prime à la charge du LFIB. Pour calculer cette prime, il a été utilisé un taux moyen d'imposition à 15%. Le résultat est une prime de 39,100 THB brut à verser aux personnels concernés. Dans la pratique, le remboursement des billets d'avion se faisait par le versement d'une prime directement sur les salaires. Le Président de l'APE propose que l'on revienne au paiement de factures comme règle du remboursement des billets d'avion, car cela économiserait au lycée des taxes et des surcoûts.

Le Proviseur répond qu'un travail de remise à jour et de réactualisation du Règlement Intérieur du travail est en cours, et ce point-là fait partie des points qui seront en négociation avec les représentants du personnel. M. RAVON ajoute qu'il ne faut pas se focaliser uniquement sur la question budgétaire car c'est un vrai point de tension au sein des personnels. Certaines personnes considèrent qu'elles sont bloquées, qu'elles ont fait le choix de ne pas partir et que cet argent dans leur esprit est un dû, dont certains ont pu profiter. Il y a eu une discussion constructive avant les vacances de Noël avec la direction, les représentants du personnel et les représentants syndicaux

COMITÉ DU BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

étaient tous d'accord pour dire que les propositions faites par la direction étaient à même de pacifier la situation sur ce sujet de tension.

Salaires :

Les salaires ont été calculés sur la base de la paie du mois de décembre 2020. Pour le calcul de la masse salariale sur l'année 2021, les montants des salaires du mois de décembre ont été multipliés par 12 mois, ou par 13 (12 mois + le treizième mois pour le personnel Thaï non cadre).

Loyer :

Il est prévu une augmentation contractuelle du loyer en 2021 par rapport à 2020.

Créances impayées :

Au 1er décembre le montant des créances impayées s'élevait à 14 millions THB, aujourd'hui elles sont à 21 millions THB. En cause, le deuxième trimestre dont les factures des frais de scolarité pour les parents ont été émises au 15 décembre 2020 et qui pour beaucoup n'ont pas encore été payées.

Les reversions AEFÉ sont toujours à 6%.

Les salaires des résidents et des expatriés sont eux basés sur l'annexe de l'AEFE.

L'AEFE a versé des subventions en décembre, une première de 12 924€ qui correspond à une aide aux familles étrangères, et une deuxième de 80 709€ qui correspond à une aide au fonctionnement pour le renforcement des capacités numériques et de communication, un soutien à la relance et pallier aux difficultés liées au Covid. Ces recettes portent sur l'année 2020. Le Proviseur souligne que ces subventions représentent au total 92 000€ et montrent le soutien de l'AEFE aux établissements du réseau.

Le Directeur administratif et financier ajoute que le lycée a reçu deux autres montants de l'AEFE : 133 809€ qui est une avance de trésorerie avec une échéance de remboursement dans 1 an avec un taux d'intérêts d'1%, et 34 000€ qui correspondent à des régularisations comptables (remboursement de trop versé en acomptes).

Le Président de l'APE demande s'il serait possible de transformer ces prêts en subventions. Mme LUBIN répond que l'avance de trésorerie entraine dans le cadre du 1^{er} plan d'aide, et la subvention de 80 000€ fait elle partie du 2^{ème} plan d'aide. Cette subvention vient en quelque sorte rembourser une partie du prêt. On ne sait pas encore s'il y aura un 3^{ème} plan d'aide mis en place en 2021, et le cas échéant qu'elles en seraient les modalités.

Mme LUBIN ajoute que l'AEFE a également des crédits pour le renforcement de la sécurité, et le lycée a fait une demande en ce sens. Cette aide pourrait permettre la prise en charge d'une partie des frais que le lycée a dû engager en 2020 ou 2021 pour renforcer la sécurité de l'établissement.

M. RAVON demande si les supports résidents et les supports expatriés restent les mêmes pour l'année scolaire à venir. La réponse est que sauf mesures imprévues les postes sont maintenus pour la prochaine année scolaire.

M. RAVON formule ensuite une deuxième interrogation à propos des budgets de formation. L'établissement reverse des sommes importantes à l'AEFE pour le financement de formations, qui ont été fortement impactées par le Covid (formations à distance, pas de frais de déplacements). Est-il prévu par l'AEFE de reverser cet argent non utilisé à l'établissement ? Le Proviseur répond que cette question n'a pas été évoquée, mais qu'il y a eu un allègement des charges.

COMITÉ DU BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Le Directeur administratif et financier reprend ensuite avec une présentation des dépenses prévues pour 2021, séparées en deux catégories : les frais influençables et les frais non influençables.

DEPENSES 2021					
	REA19	BUD20	ATT20	BUD21	Prog
FRAIS INFLUENCABLES					
Salaires et Benefices	191 561 029	201 465 755	188 565 831	196 394 470	4,2%
Activites Pedagogiques	15 574 877	15 657 808	9 233 231	10 626 000	15,1%
Administration et Logistique	22 698 007	22 698 007	15 636 565	15 449 000	-1,2%
Maintenance courante	4 513 749	4 500 000	4 015 186	3 059 500	-23,8%
Informatique	2 875 208	3 013 468	1 391 187	3 048 000	119,1%
Communication	791 722	1 578 621	851 256	750 000	-11,9%
Consulting		1 500 000	1 953 883	1 906 000	-2,5%
Discount	19 416 868	19 500 000	20 938 081	20 575 000	-1,7%
Scholarship	26 026 365	21 000 000	27 332 932	28 000 000	2,4%
Cantine	13 326 985	14 000 000	10 487 564	12 515 041	19,3%
Transport	30 290 039				
AES	5 576 795	6 500 000	3 796 885	7 088 250	86,7%
Association sportive	589 696	1 309 110	1 000 988	1 230 000	22,9%
Provisions Risques et Charges	7 385 998	9 500 000	11 807 641	9 500 000	-19,5%
Abandon de créance		487 862	473 418		
FRAIS NON INFLUENCABLES					
Reversion AEFE	19 159 768	15 743 969	15 763 949	15 228 022	-3,4%
Dotation aux Amortissements	29 149 079	29 500 000	30 653 853	31 000 000	1,1%
Donation FFE	19 000 000	19 000 000	19 500 000	19 500 000	0,0%
Land Rental	10 114 127	10 114 127	10 114 227	10 370 000	2,5%
TOTAL	418 050 311	397 068 727	373 516 677	386 239 283	3,4%

L'augmentation des dépenses en 2021 par rapport à l'atterrissage de 2020 est de presque 13 millions THB. La raison en est qu'en 2020 il y a eu une diminution des dépenses à cause du Covid (cantine, activités pédagogiques). Le budget 2021 en termes de dépenses est inférieur au budget 2020 et au réalisé de 2019 (en valeur).

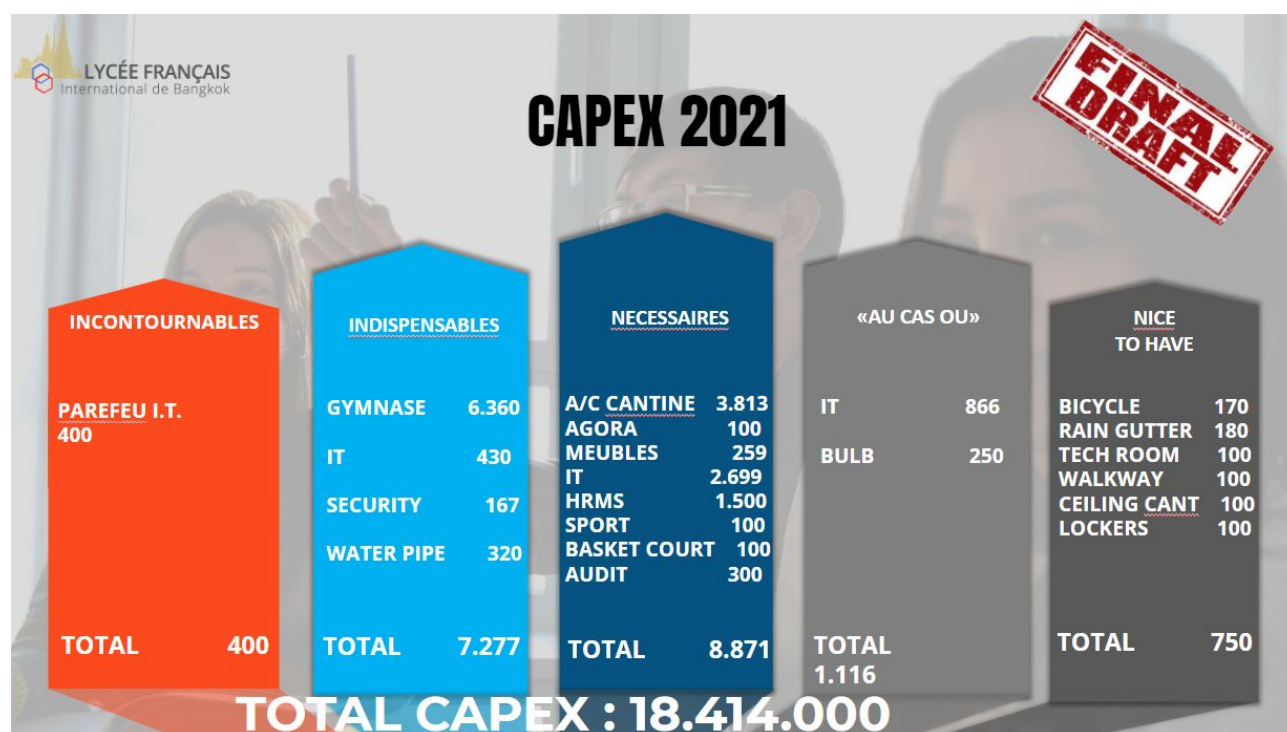
Le Directeur administratif et financier présente ensuite les investissements réalisés en 2020. Le budget initial 2020 pour les investissements était de 20,830,000 THB, renégocié à 14,000,000 THB, et présente un réalisé de 11,553,793 THB. Les plus gros investissements étant en informatique et sur les travaux du gymnase.

CAPEX REALISE 2020			
	Budget 2020	Budget COVID 2020	Atterrissage 2020
TRAVAUX	13.700.000	-	499.449
INFORMATIQUE	5.105.000	3.105.000	3.784.024
ACHATS DIVERS	1.000.000	1.000.000	243.073
MOBILIER & PEINTURE	1.025.000	1.025.000	2.076.819
GYMNASE	-	7.600.000	3.104.505
CCTV	-	1.200.000	1.048.600
VIVE CAFE	-	-	181.900
SPORT - EPS	-	-	615.423
TOTAL	20.830.000	13.930.000	11.553.793

COMITÉ DU BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Le Proviseur précise au sujet de l'informatique, qu'un travail avec les enseignants a été fait au cours d'une commission informatique pour essayer de freiner le niveau de dépense face à la nécessité d'anticiper un déficit. De la même façon, le plan d'investissement 2021 et 2020 sera travaillé en étroite concertation avec les enseignants.

Ces éléments sont à mettre en perspective avec les investissements prévus pour 2021. Ceux-ci sont répartis en 5 catégories, classées en fonction de leur importance.



L'investissement en sécurité fait partie de la demande de soutien en investissements à l'AEFE. Le Proviseur précise qu'un rapport complet a été commandé sur l'ensemble des installations sportives du lycée, qui permettra de prioriser et étaler les travaux.

Le Président de l'APE remarque que cet objectif de travaux est ambitieux, à l'image des plans d'investissements précédents quand le lycée était dans une forte démarche d'attractivité sur ses installations. Le School Manager répond que ces investissements sont classifiés en fonction de leur importance (partant du plus important à gauche sur le tableau au moins nécessaire à droite), et qu'ils ne sont pas tous indispensables. Le Proviseur ajoute que le lycée a la chance d'avoir à présent un responsable des travaux qui fait beaucoup de petits entretiens et de travaux d'amélioration. Le Directeur administratif et financier souligne que le gros point d'investissement est le gymnase, sans lequel le plan d'investissement serait de 12 millions THB. M. REAUD précise que des travaux moins prioritaires ont été reportés.

Le Président de l'APE demande si la décision de réaliser certains travaux sur telle ou telle année doit être prise en commission travaux ou en commission finance. Le School manager répond que la commission travaux peut recommander des travaux par rapport à des priorités, mais que la décision de les faire ne lui revient pas. Il propose de préparer plusieurs plans d'investissements concernant les travaux à présenter au Conseil d'Administration.

COMITÉ DU BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

M. MAURY intervient au sujet de l'air conditionné (A/C) qui est composé de deux lots (A/C de la cantine et A/C de la BCD, du bâtiment administratif et de l'ancienne maternelle). L'option est de diviser ce poste de dépenses en deux, avec une partie sur 2021 (A/C Cantine) et l'autre sur 2022 (A/C BCD, bâtiment administratif et ancienne maternelle), au lieu de tout impacter sur le budget 2021.

Il est cependant plus avantageux au niveau du prix de grouper les commandes des A/C sur les devis. Le Président évoque la possibilité de négocier avec l'entreprise, en commandant l'ensemble des A/C en même temps mais de répartir la facturation avec une facture sur 2021 et une facture sur 2022. M. REAUD précise que la priorité se porte sur l'air conditionné de la cantine, qui consomme beaucoup d'électricité.

Une négociation avec les prestataires sera engagée pour commander tous les lots des A/C en même temps mais de facturer en deux temps, pour pouvoir ensuite présenter au Conseil d'Administration un budget d'investissements 2021 avec les coûts des A/C réduits.

Sur le sujet des climatisations, la question se pose de définir une démarche à suivre quand elles arrêtent de fonctionner : soit les réparer avec au final un coût élevé mais les dépenses sont décalées d'année en année, soit les changer mais avec un coût d'investissement sur le moment.

Le Directeur administratif et financier est d'avis d'investir sur les climatisations et de réduire ainsi davantage les coûts d'électricité en 2021, la trésorerie le permettant. Le School Manager précise également qu'il est plus facile de prévoir le changement des climatisations, car elles ne peuvent pas être changées en présence des élèves dans l'établissement.

Il est donc proposé de maintenir tous les investissements de climatisation sur 2021, en essayant de négocier la temporalité de facturation.

M. RAVON rappelle qu'au dernier CA il a été fait mention que la facture des travaux du gymnase est moins élevée que ce qui avait été prévu. M. BARTHEZ objecte que le gymnase coûtera en réalisé 10,000,000 THB, au lieu des 7,600,000 THB prévus initialement. Le Président précise qu'une décision a été prise de faire les choses de manière très sécurisée, ce qui a entraîné l'intervention de prestataires (juriste, architecte) et un surcoût.

La présentation du budget prévisionnel de 2021 se poursuit avec la présentation des recettes.

RECETTES 2021					
	REA19	BUD20	ATT20	BUD21	Prog
Frais de scolarité	307 595 353	309 780 830	290 057 300	292 714 907	0,9%
Services	8 672 304	7 250 000	1 484 533	1 310 000	-11,8%
Cantine	16 554 062	15 694 263	11 057 404	14 845 900	34,3%
AES	8 269 715	8 300 000	3 899 192	8 230 000	111,1%
Association Sportive	1 308 679	1 691 500	644 781	1 800 000	179,2%
Sponsor		250 000	288 945	-	-100,0%
Location Parking	1 000 000	2 500 000	758 306	-	-100,0%
Bourses	26 026 365	21 000 000	27 332 932	28 000 000	2,4%
Donation FFE	19 000 000	19 000 000	19 500 000	19 500 000	0,0%
Interets reçus	2 008 825	1 100 000	1 402 473	750 000	-46,5%
Provisions	10 237 219	11 100 000	9 756 035	9 500 000	-2,6%
Transport	30 028 742				
Subventions			3 429 779		
TOTAL	430 701 263	397 666 593	369 611 680	376 650 807	

Les recettes sont en augmentation par rapport à 2020, passant de 370 millions THB à 376 millions THB en 2021. Cette augmentation se retrouve essentiellement au niveau de la cantine, du fait de

la pandémie. En valeur, l'augmentation des frais de scolarité est de 2 millions THB, comme expliqué précédemment.

A propos du compte d'exploitation, l'atterrissage 2020 présente un déficit de 4 millions THB. Il avait été présenté en commission un déficit un peu plus important, mais qui a été atténué par les subventions reçues.

Les dépenses au budget 2021 ont elles augmenté depuis la présentation en commission, ce qui est dû à l'intégration des frais de personnel suite à un recalcul des paramètres.

Le Président de l'APE remarque que de telles augmentations des frais de scolarité n'étaient pas prévues précédemment, mais ont été consenties lors de la dernière commission finance pour pallier au déficit. Cependant, et malgré l'augmentation importante des frais d'inscription, le déficit continue à se creuser, ce qui est compliqué à expliquer aux parents d'élèves. Le Proviseur répond que ce qui a aiguillé les réflexions était tout d'abord de limiter le déficit et également l'échéance du bail dans 10 ans. Sur le long terme la situation ne change pas réellement, et il faut impérativement retrouver un exercice équilibré et faire des réserves.

M. RAVON demande si une projection de l'impact de ces augmentations de frais de scolarité sur une année pleine a été réalisée, car l'augmentation des frais de scolarité apparaît seulement sur le dernier trimestre 2021. Le Directeur administratif et financier répond que cette réflexion doit entrer dans le cadre de plan financier sur 3 ans, 5 ans et 10 ans de manière à avoir une vision plus large et à long terme. Mme LUBIN intervient pour préciser qu'il est préférable de construire le budget sur des chiffres conservateurs, pour peut-être ensuite réaliser que les chiffres sont plus intéressants, plutôt que l'inverse.

M. BARTHEZ explique que les recettes qui correspondent aux frais de scolarité ne couvrent pas l'ensemble des dépenses de fonctionnement, ce qui veut dire qu'aujourd'hui le LFIB est structurellement déficitaire. M. ROUBINET ajoute que les DPI ont toujours été utilisés pour couvrir les frais de fonctionnement au lieu de les mettre en dotation pour investissement.

Le Président de l'APE précise que tout cela est sans compter les impayés, et qu'il n'a rien été provisionné pour ces impayés. Le Directeur administratif et financier précise que si rien n'a été provisionné pour les impayés, c'est que cela nécessite d'amender la politique comptable de l'établissement et cela doit donc être validé par tous les organes de gouvernance. Le Proviseur ajoute qu'il a été admis sur le principe qu'on ne provisionne pas les impayés car c'est une façon de les accepter, or tout est fait pour relancer les familles et mettre en place des solutions pour récupérer ces impayés. Mme FROISSARD intervient pour mentionner que cette période du Covid est peut-être un bon moment pour statuer sur ces questions. Le Président répond que ce sujet mérite d'être enfin discuté en commission finance, afin de définir une méthode pour demander les paiements aux familles.

Le Directeur administratif et financier rappelle que le montant des impayés s'élève à 21 millions THB, et concerne 236 familles. Mme LUBIN ajoute que les familles françaises peuvent solliciter des bourses, mais que les familles doivent en faire la demande. Cela nécessite donc de faire du cas par cas. Le Président remarque qu'il est nécessaire que la commission finance traite sérieusement ce sujet et fasse la distinction entre les gens qui sont en difficulté financière et ceux qui ne le sont pas.

Le School manager rappelle que les factures ont été envoyées récemment (15 décembre 2020).

Le Proviseur prend la parole pour ajouter qu'il faut agir sur tous les leviers : l'augmentation des frais de scolarité, l'augmentation des effectifs d'élèves, la baisse des impayés et le budget de fonctionnement pédagogique de l'établissement. Sur la question des bourses, un travail est en cours avec le Consulat pour voir comment on peut faire une communication ciblée sur l'accès aux bourses, et quels relais il est possible de mettre en place au sein du lycée. M. REAUD demande s'il serait envisageable de former une cellule d'aide au sein de l'APE pour accompagner les familles thaïlandaises sur le montage des dossiers en français. Il serait nécessaire de mettre en place une communication ciblée pour présenter le système d'attribution des bourses et informer qu'il permet à différents types de profils et de niveaux de revenus d'obtenir une bourse.

La discussion revient sur l'augmentation des frais de scolarité. Le Proviseur évoque la possibilité de faire un budget modificatif par la suite, mais qu'il n'est pas possible de repousser les réflexions plus longtemps.

Le Président de l'APE propose qu'il y ait d'une part un consensus de tous les membres pour dire que sur tous les sujets il est nécessaire d'avoir une rigueur budgétaire et une vigilance sur les dépenses, et d'autre part qu'avant de présenter cette situation aux parents, il faut préparer une projection sur 3 ans de l'impact de l'augmentation des tarifs en 2022, pour montrer leurs effets positifs. Cela se traduit par l'aval de cette proposition de budget lors du CA, puis par un travail en commission finance pour essayer de faire émerger d'autres solutions.

Mme BIEZ rappelle que les frais de scolarité doivent être annoncés rapidement, et qu'ils sont habituellement consultables sur le site internet au mois de janvier. Mme FROISSARD ajoute qu'il est nécessaire de les communiquer dès à présent, car cela peut poser des problèmes pour les familles qui veulent s'inscrire en ce moment.

Le Président de l'APE revient sur l'importance de communiquer le budget 2021 avec les prévisions 2022 et 2023 pour montrer que le LFIB est véritablement sur une trajectoire de redressement.

Il est ensuite voté à la majorité que l'ensemble des participants souscrit à la proposition d'augmentation des frais de scolarité et l'engagement d'aller chercher de tous les côtés l'augmentation des recettes et la diminution des dépenses.

Le Proviseur rappelle que lorsqu'une proposition de budget est validée en Comité du Bureau de l'APE, elle est ensuite proposée au Conseil d'Administration.

M. ROUBINET précise qu'il a été demandé par la FFE que soient faites des prévisions à 3 ans, car des décisions prises aujourd'hui ont un impact surtout en 2022. Il ajoute qu'il est difficile pour la FFE de faire accepter par le Ministère de l'Éducation Thaïlandais des budgets déficitaires sur plus de 2 années consécutives, il faut donc être vigilant sur les années suivantes. La Fondation suggère de faire une prévision sur la masse salariale, prenant en compte les changements d'échelons. La commission finance pourrait définir dans les recrutements à venir des objectifs en termes d'économie, car c'est là où les leviers sont importants. Le Président de l'APE répond qu'il a été décidé en commission finance d'essayer de trouver des enseignants comptabilisant moins d'années d'expérience pour que l'impact soit moins important sur le budget, mais qu'il faut en effet certainement aller plus loin.

M. RAVON rappelle qu'au sein d'une école les enseignants sont une part majeure des dépenses. Il ajoute que les informations budgétaires de l'établissement ne sont pas claires pour l'ensemble du personnel et qu'il est nécessaire de faire preuve de pédagogie sur cet aspect. Ils ont l'information que le LFIB a des réserves sans savoir qu'elles sont très insuffisantes pour préparer l'échéance de fin du bail.

6- COMMISSION COMMUNICATION

Mme LE DOZE, parent élu au Bureau de l'APE, présente un bilan des activités de communication. L'enveloppe budgétaire pour 2021 est de 750 000 THB. La deuxième réunion de la commission qui a eu lieu le 8 janvier a abordé les points suivants :

- la finalisation de l'enquête pour les parents qui servira à développer la stratégie de communication, et qui s'oriente sur 3 cibles : les parents qui ont retiré leurs enfants du LFIB, les parents dont les enfants sont au LFIB et les parents francophones dont les enfants ne sont pas inscrits au LFIB ;
- le livre de l'année : via les enquêtes il sera possible d'estimer l'intérêt des parents à l'acheter en version physique ou dans une version en ligne, l'impression du livre de l'année étant un gros poste de dépenses l'année dernière ;
- le site du LFIB avec la proposition d'une simplification de la version française sur la base de la plaquette développée l'année dernière, avec l'aide de Mme TAURAND, parent élu au CET, et avant traduction en anglais et en thaï ;
- la réunion portes ouvertes de la maternelle qui sera conduite en ligne le 5 février ;
- la communication/sponsoring pour la Fête du LFIB qui est prévue pour fin mai ;
- la mise en place d'un nouvel outil informatique permettant l'envoi de newsletters, la gestion des listings et des rendez-vous avec les parents, qui est à l'essai pour un an gratuitement.

Le School Manager précise qu'une formation sur cet outil de communication est prévue, celle-ci concerne plusieurs personnels administratifs.

Mme BIEZ ajoute que les questionnaires ont été mis en forme sur Google Form et SurveyMonkey, mais que la présentation sur SurveyMonkey n'est pas satisfaisante. Des moutures de ces questionnaires seront envoyées aux membres pour avis.

Il a été discuté avec Mme LUBIN des possibilités pour viser le public des français ayant choisi de scolariser leur(s) enfant(s) dans un autre établissement que le LFIB. Un questionnaire pour ce public ciblé a été développé, il a été demandé à Mme LUBIN s'il serait possible de contacter ces parents-là. Mme LUBIN explique qu'il n'est pas possible d'utiliser les listes de contacts du Consulat pour ce type d'enquête, qu'il faudra donc opter pour un fonctionnement plus informel, en faisant le tri dans les listes et en contactant les personnes à titre personnel. Il est envisageable cependant de faire un point sur la page de l'Ambassade et d'y diffuser l'enquête du LFIB, mais cela ne garantit pas d'être aussi ciblé. Des propositions de tout ce qui est possible seront faites par l'Ambassade et les membres se prononceront ensuite sur celles qui leur semblent les plus intéressantes et pertinentes.

M. REAUD ajoute qu'un groupe qui n'a pas été évoqué en commission communication est celui des personnes qui font la première démarche de contacter le LFIB pour des petites questions, mais pour lesquelles il n'y a pas de stratégie de suivi prévue. Le Proviseur complète avec l'idée de développer par exemple un mécanisme de rappel, pour systématiser le suivi des demandes d'informations. Mme BIEZ répond qu'il y a de nombreuses visites de l'école par des familles pendant les périodes d'inscriptions (janvier et février). Dans ces familles qui visitent (il y a 2 ans le nombre de visite était à 120), certaines inscrivent leurs enfants au LFIB et d'autres les inscrivent ailleurs. Ces familles ont donc été suivies car en général le premier contact a été fait par mail.

7- COMMISSIONS RH : RECRUTEMENTS

Le Proviseur informe les membres que suite à une démission au primaire pour raisons personnelles, un poste de professeur des écoles était à pourvoir en remplacement. C'est Mme Annabel LEPINETTE qui a été recrutée pour enseigner en classe de CPD jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il y a également eu une démission au secondaire à la vie scolaire, 5 candidatures ont été reçues et 4 entretiens ont été réalisés. C'est Mme MAURY qui a été retenue pour le poste et a pris ses fonctions le 4 janvier 2021.

Mme Korakoch MAURY est la conjointe de M. MAURY, membre du Bureau de l'APE. Dans le règlement de l'APE, il est mentionné que le conjoint d'un salarié du LFIB ne peut pas être éligible. Cependant M. MAURY étant déjà élu, et l'APE n'étant plus un organisme décisionnel, il a donc été décidé que le règlement sera changé sur ce point, et que M. MAURY ne se prononcera pas à l'avenir sur les sujets relatifs aux RH sur lesquels il pourra être en situation de conflit d'intérêt.

8- COMMISSION TRAVAUX/ACHATS

Le School manager fait état des missions menées depuis la rentrée :

- des réunions régulières ont été organisées ;
- les travaux en cours ont été suivis (Audit, Demandes, Réparations, etc.) ;
- les outils de planification de maintenance ont été optimisés ;
- le processus Achat a été mis en oeuvre ;
- une réflexion a été menée sur des améliorations possibles (Audit, éclairage, embellissement, etc.).

La rénovation du gymnase est en cours, et les travaux avancent plus vite que prévus car l'enseignement à distance permet de faire ces travaux également en semaine et pas seulement le week-end. Les travaux restants à réaliser dans le gymnase sont :

Période 1 : Terminer l'installation des gaines d'acier (extérieur) – en cours

Période 2 : Livraison et installation des gaines textiles – fin janvier

Période 3 : Livraison et installation des unités centrales de climatisation (extérieur) – mi février

Concernant les autres travaux :

- le sol de la cantine a été rénové (Béton ciré) ;
- un audit électrique a été effectué, deux travaux sont nécessaires sur des transformateurs électriques ;
- l'audit sur les équipements sportifs a été livré ;
- la rénovation de l'Agora est reportée à février 2021 ;
- les remplacements des A/C cantine (16 unités) est en cours de finalisation pour une mise en place reportée début 2021 ;
- les remplacements des A/C BCD et bâtiment administratif (30 unités) sera à faire en 2022 ;
- la rénovation du parking à vélo est reportée en février 2021 ;
- la réparation de la conduite d'eau (suite à une avarie indéterminée sur une zone du LFIB) sera effectuée en janvier 2021 (travaux de réparation non prévus).

Il n'y a pas de grands travaux identifiés à court ou moyen terme, mais une réflexion est menée sur l'« embellissement » des locaux en fonction des événements. Il est également prévu la rénovation des passages et de l'entrée, la rénovation des vestiaires, le changement de l'éclairage du gymnase et le changement des lampes en LED.

Le Président de l'APE évoque ensuite la sous commission Achats avec une proposition de rattacher cette sous commission à la commission finance car toutes les personnes concernées par les achats en sont membres. Si des choses sont à améliorer suite à la mise en place récente des nouveaux process d'achats, elles seront discutées dans le cadre de cette sous commission plutôt qu'en commission travaux.

9- COMMISSION CANTINE

Mme BIEZ prend la parole pour présenter les avancées de la commission. Une rencontre entre le prestataire Epicure et les parents d'élèves de la maternelle était programmée pour le 18 janvier et a été reportée ultérieurement. Il est prévu au programme de cette rencontre une présentation d'Epicure aux parents, des jeux de questions réponses, des dégustations de certains plats et des tests culinaires.

Des questionnaires pour une étude de satisfaction à destination des élèves ont été élaborés. Ils sont adaptés à chaque niveau de classe et leur diffusion est reportée à la réouverture de la cantine. Pour les élèves de maternelle, ces questionnaires seront réalisés avec l'aide des ASEM. Un échantillon d'élèves sera sélectionné dans chaque classe de primaire pour répondre à ce questionnaire. Et pour le collège et le lycée, le questionnaire sera envoyé aux élèves par email. Il est rappelé qu'une enquête de satisfaction avait déjà été menée auprès des adultes se restaurant à la cantine.

Le School Manager ajoute que les discussions et les négociations avec Epicure sont en cours pour le renouvellement du contrat l'an prochain. Le contrat actuel est d'une durée d'1 an, mais il y a eu un accord de principe pour une non augmentation des frais de cantine l'année prochaine et la reconduction du contrat.

Mme DEVISME mentionne qu'il avait été évoqué de la part d'Epicure des travaux dans la cantine, et demande si le changement de l'A/C de la cantine pourrait faire partie des travaux prévus et pris en charge par Epicure.

M. REAUD relève que la direction d'Epicure n'est pas toujours ouverte aux propositions et au changements, à titre d'exemple ils n'ont pas accepté la mise en place d'un tri des déchets organiques de la cantine.

Le Directeur administratif et financier rappelle que rien n'est demandé à Epicure pour la location du kiosque. Cela doit être abordé pour l'avenir. Les prix proposés au kiosque sont d'ailleurs assez élevés, mais Epicure n'a pas voulu les baisser.

10- COMMISSION AES

Mme FROISSARD présente les premiers résultats du travail de la commission :

- des évaluations ont été réalisées par Mmes MAIRE et FROISSARD sur la majorité des activités. Aucun souci majeur n'a été relevé et la qualité des activités est satisfaisante ;

COMITÉ DU BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

- des changements de certaines activités sont prévus pour la 2^{ème} période de l'année scolaire avec de nouvelles activités mises en place (comédie musicale avec le Théâtre des Invités, athlétisme, etc.)
- les activités pour la 2ème période sont validées, les prix et les horaires sont fixés ;
- La commission travaille désormais sur les activités pour la rentrée 2021/2022 et le recrutement des intervenants.

L'idée est évoquée de proposer des cours d'initiation aux langues pour les primaires : japonais, mandarin, espagnol, arabe. Le Proviseur répond que si ces langues ne sont pas enseignées au lycée cela ne pose pas de problème. Il est réticent en revanche sur une initiation à des langues qui sont enseignées au secondaire.

Les membres de la commission rappellent que les emplois du temps du secondaire posent problème pour le suivi des AES par les collégiens et les lycéens.

Le Proviseur ajoute qu'il serait intéressant de faire des calculs de coût des AES, car quand des élèves restent jusqu'à 19h cela signifie que du personnel doit rester également et travailler plus tard.

Il est proposé que le programme des AES pour la seconde période de l'année scolaire soit diffusé dès à présent mais que les paiements soient différés en fonction de la reprise des cours en présentiel.

11- DIVERS

A. TRANSPORT

Suite à la mise en place de l'enseignement à distance à la rentrée 2021, il a été demandé à Blue Jade un remboursement complet des transports non effectués, comme l'a obtenu d'autres écoles. La réponse du dirigeant de l'entreprise a été fermement négative et très agressive sur la forme. Une nouvelle rencontre est prévue avec Blue Jade en janvier. Le Bureau de l'APE demandera si besoin l'appui de la direction de l'établissement et de la FFE dans les négociations avec l'entreprise.

B. QUESTIONS DIVERSES

Mme FROISSARD évoque la fête du LFIB. Mme BIEZ informe les membres que la réunion à ce sujet est prévue pour le mois de janvier avec toutes les personnes qui seront liées à l'événement, mais que pour le moment l'urgence du calendrier est l'organisation de l'EAD.

12- DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ DU BUREAU DE L'APE

La date de la prochaine réunion est fixée au mercredi 10 février à 16H.